

Assemblée générale annuelle
de l'association sportive culturelle et d'entraide de l'Aveyron

Rapport relatif à la vérification des comptes de l'association
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Présents au sein de la commission de contrôle :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| → M GRANIER Bernard | <i>Vérificateur aux comptes</i> |
| → M TURCO Philippe | <i>Trésorier</i> |
| → Mme PUECH Élisabeth | <i>Présidente</i> |

☆☆☆☆☆

La vérification des comptes de l'association sportive culturelle et d'entraide de l'Aveyron s'est tenue le 20 février 2023, sur convocation de la présidente de l'association (délai de prévenance d'un mois).

☆☆☆☆☆

La mission de vérification des comptes consiste en une vérification par sondage des comptes de l'association.

Pour mener à bien cette mission, une impression des comptes 6 et 7 (charges et recettes) ainsi que le bilan financier de l'année 2022 de l'association m'a été communiqué une semaine avant la présente réunion.

Lors de la vérification des comptes, ont été mis à ma disposition :

- les relevés de banque du crédit mutuel du 01 janvier au 31 décembre 2022 ;
- les talons du chéquier crédit mutuel du n° 6432511 du 02/02/2022 au 6432538 du 09/12/2022 ;
- les impressions des bordereaux de remises de chèques en banque du 01/01/2022 au 31/12/2022 ;
- les pièces de dépenses (factures, tickets de caisse, récapitulatifs des heures travaillées, déclaration URSSAF, appel à cotisation, impôts et taxes) ;
- les pièces relatives aux recettes (bordereaux de chèques, avis de crédit du Crédit Mutuel) ;
- Pas de livre de caisse car pas mouvement numéraire ;
- les conventions ; avenant du 22/03/2022 de la convention locale entre la DDT 12 et l'ASCET 12 signée le 21/07/2016 ; conventions spécifiques « arbre de Noël » avec la DDT, la DIRSO, la DIRMC et la DREAL pour l'année 2022 – Convention spécifique avec le CLAS ;
- le compte-rendu de la réunion du 10/05/2022 du comité directeur de l'exercice comptable.



La commission a vérifié, par sondage, différentes pièces en recettes et dépenses (à partir du grand livre, des classeurs de comptabilité ou des talons de chèques) et a rempli le présent rapport qui sera annexé au compte-rendu financier et d'activités de l'année 2022.

Dépenses

N° opération	Désignation de la dépense et créancier	Montant
D061	Facture n°00220013901 du 14/06/2022 de consommable – E.Leclerc Sébazac	12,40 €
D126	Facture n°2022-RC-20 du 07/12/2022 de location de jeux – Fédération départementales des foyers ruraux de l'Aveyron	80,00 €
D115	Ticket de caisse n°4352101-10030031 du 05/12/2022 – ACTION Sébazac	1,26 €
D027	Facture n°10145214176 du 04/03/2022 - EDF	390,86 €

Recettes

N° opération	Désignation de la recette et du débiteur	Montant
R076	EJ n° 220289248 du 01/10/2002 Liste des enfants pris en charge par l'ASCET pour l'arbre de Noël – DREAL Occitanie	320,00 €
R064	Virement SEPA crédit mutuel du 20/09/2022 – ASCE-NSO31	12,00 €
R078	Mail d'information du 07/11/2022 informant d'un virement – URASCE MIPY	259,00 €
R094	Bordereau de remise de chèque n°G11605A00 du 21/12/2022 concernant les tickets de cinéma – 10 adhérents	405,00 €

Chéquiers

1 chéquier a été vérifié.

Anomalies recensées (et mesures correctives éventuelles)

L'anomalie suivante a été recensée :

- Pas de pièce comptable concernant le numéro d'opération R078



J'atteste la bonne tenue des comptes, les vérifications par sondage ayant mis à jours l'anomalie suivante :

- Pas de pièce comptable concernant le numéro d'opération R078

sans conséquence pour la bonne gestion financière avec proposition de mesures correctives pour le prochain exercice :

- impression de toutes les pièces comptables nécessaires pour la vérification des comptes

Je propose à l'assemblée générale de donner quitus aux instances dirigeantes de l'association.



Le vérificateur aux comptes



GRANIER Bernard